INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 01 mai 2023, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Simon Pelchat et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Donald Gilbert.

Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe et Roger Fortin, Officier municipal sont présents tout le long de la rencontre. Josée Poulin, Directrice générale a été absente tout le long de cette assemblée.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

01-05-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX – DEMANDE DE TRANSPORT AOJ

02-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières accuse réception d'une correspondance de Monsieur Sébastien Roy, datée du 14 mars dernier, à l'effet de nous adresser une demande visant à conserver le terrain acquis par contrat sous le numéro des minutes 8201 du notaire Me Caroline Pouliot sans honorer les conditions spéciales précisées audit acte;
CONSIDÉRANT QU'on parle ici de la clause spéciale l'obligeant à *construire, pour fins industrielles, para-industrielles et/ou de son entreprise sur le terrain présentement vendu, dans un délai de trois (3) ans à compter de la signature des présentes, un garage commercial*;
CONSIDNÉRANT QUE Monsieur Sébastien Roy est présent et nous explique les raisons pour lesquelles il lui est impossible d'honorer son engagement à construire un garage dans les délais prescrits, c'est-à-dire d'ici le 05 février 2024;
CONSIDÉRANT QU'il nous a sensibilisés au fait que dans le contexte de construction que nous avons connu ces dernières années, son projet a dû être reporté et de plus, il doit prévoir de gros investissements au cours des prochaines années, imposés par le Gouvernement;
CONSIDÉRANT QU'en effet, il devra dorénavant faire l'achat d'autobus électriques et prévoir l'installation de bornes de rechargement dont le coût est estimé à 200 000$ pour cinq (5) bornes;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'accepter de reporter à plus tard et ce, dans un délai raisonnable, la date de construction de son garage.
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette décision ne le dispense pas de respecter la condition spéciale qui stipule que : … *S'il n'a pas satisfait à l'obligation de construire, le présent acheteur ou ses ayants droits ne pourra vendre ou autrement aliéner à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord obtenir le consentement du vendeur à ce qu'une telle vente ait lieu. Le nouvel acquéreur devra être soumis aux mêmes conditions que celles prévues aux présentes.*

CORRESPONDANCE

La Municipalité accuse réception d'une correspondance de Monsieur Jonathan Chagnon à l'effet de demander une réévaluation de sa demande pour garder son cheval sur sa propriété du 4 rue Dubois. Monsieur Chagnon étant présent, fait valoir son argumentation. Les

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
NB
INITIALES DU DIR. GÉN./GREFF. TRÉS.

03-05-2023

N° de résolution ou annotation

membres du Conseil ne peuvent pas aller à l'encontre de leur réglementation d'urbanisme. Par conséquent, tel que mentionné par l'Inspectrice municipale, Madame Lili Tanguay, chargée de l'application de notre réglementation, il ne sera pas possible d'acquiescer à sa demande.

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de St-Just désire organiser un tournoi de balle comme activité de financement;
CONSIDÉRANT QUE les dernières années, l'activité rapportait environ 1500$ de profit;
CONSIDÉRANT QU'il a été décidé de réaliser le projet de la patinoire/Deck hockey et que des travaux devront être effectués durant la saison estivale;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité débourse 1 500$ à La Fabrique de St-Just afin de permettre à la Municipalité de ne pas retarder le commencement des travaux.

04-05-2023

CONSIDÉRANT QUE les Élus ont pu prendre connaissance d'une correspondance de l'école CFER de Bellechasse;
CONSIDÉRANT QUE la correspondance est une demande de commandite pour l'album des finissants;
CONSIDÉRANT QU'il y a deux jeunes de la Municipalité qui fréquentent le CFER de Bellechasse;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité remette une somme de 100$ au CFER de Bellechasse comme commandite pour l'album des finissants.

ACCEPTATION DES COMPTES

05-05-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'acquittement des comptes à payer d'avril 2023 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance, soit autorisé.
Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période d'avril 2023.

Certains questionnements des Élus sont adressés aux employés municipaux, auxquels ceux-ci répondent de façon satisfaisante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, en remplacement de la Directrice générale, Josée Poulin, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Nancy Bertrand

Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

06-05-2023

CONSIDÉRANT QU'en avril 2023, la brigade incendie a effectué une sortie d'urgence, soit pour un incendie qui s'est avéré une fausse alarme dans une industrie;
CONSIDÉRANT QUE ce rapport mensuel fait également mention d'heures de pratique et du déplacement d'un pompier pour le remplissage de bouteilles d'air;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

APPUYÉ PAR : Simon Pelchat et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux de cet incendie et de cette pratique soient rémunérés.

Faire le suivi pour la fausse alarme du 27 avril 2023.

Le Directeur incendie étant présent, un point est ajouté immédiatement à l'ordre du jour. Avant d'en discuter, le Directeur incendie propose aux Élus de retarder à l'an prochain la vérification de l'autopompe que l'on possède depuis 10 ans et ce, en raison des coûts élevés de la réparation du camion citerne. On convient de remettre cela à 2024.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE – FORMATION

07-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure la sécurité nautique des municipalités du sud du Comté;
CONSIDÉRANT QUE de malheureux événements nous amènent à considérer la formation de nos pompiers dans ce champs d'expertise comme une nécessité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu des soumissions de « Sauvetage nautique inc. » faisant état de coûts totalisant 20 782$ sur deux (2) ans;
CONSIDÉRANT QUE le Directeur incendie nous informe que ces coûts sont admissibles à 100% dans le volet 3 du programme;
CONSIDÉRANT QUE des pompiers ont déjà manifesté leur intérêt à suivre cette formation;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Simon Pelchat et résolu unanimement que la Municipalité assume les coûts rattachés aux heures de formation des pompiers, estimées à 18 heures cette année et 18 heures en 2024 pour chacun des pompiers qui seront formés.

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Une copie du rapport mensuel de l'Officier municipal a été remise à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner. Aucun rapport de l'Officier municipal adjoint puisque celui-ci vient à peine d'être engagé.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le Conseiller Max Laurent Vidal devrait recevoir de l'information de la Fédération des Clubs Quads en juin prochain, suite à la caractérisation du chemin de fer.

BUDGET 2023 – PROJETS DU SERVICE DE VOIRIE

08-05-2023

CONSIDÉRANT QU'à l'adoption du budget pour l'année 2023 il a été prévu des sommes pour le service de voirie;
CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont les suivantes :

02-320-00-521	Nivelage	7 000,00 $
02-320-00-521	Fauchage	2 300,00 $
02-320-00-521	Débroussaillage	700,00 $
02-320-00-635	Calcium	5 000,00 $
02-320-00-640	Pièces et Accessoires	6 000,00 $
02-320-00-641	Signalisation	500,00 $
02-320-00-620	Gravier et Asphalte froide	1 000,00 $
02-320-00-631	Essence et huile machinerie	7 500,00 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

	Total	30 000,00 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat

APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'autoriser les dépenses citées ci-haut pour la voirie.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

BUDGET 2023 – PROJETS D'EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

N° de résolution 09-05-2023

CONSIDÉRANT QU'à l'adoption du budget de l'année 2023 des sommes ont été prévues pour l'embellissement de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont les suivantes :

02-621-00-951	Parc régional des Appalaches	14 094,00 $
02-610-00-640	Fleurs aux sites municipaux et entretien	8 500,00 $
02-320-00-516 02-621-00-951	Entretien Pistes Cyclables et usage VTT	3 000,00 $
02-621-00-494	Vidange toilette chimique	500,00 $
	Total	26 094,00 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin

APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'autoriser les dépenses citées ci-haut en lien avec l'embellissement de la Municipalité.

BUDGET 2023- PROJETS DU SERVICE DES LOISIRS

10-05-2023

CONSIDÉRANT QU'à l'adoption du budget pour l'année 2023 il a été prévu des sommes pour le service des loisirs;
CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont les suivantes :

02-701-50-522	Galerie salle	1 000,00 $
02-701-50-522	Peinture et bande patinoire	500,00$
02-701-50-522	Asphalte Jump Track	6 000,00$
02-701-50-522	Revêtement terrain tennis	22 000,00$
02-701-50-522	Toit – entrée FabLab	1 000,00$
02-701-50-522	Bâtiment OTJ (20%)	20 000,00$
	Total	50 500,00$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie

APPPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'autoriser les dépenses citées ci-haut pour le service des loisirs.

BUDGET 2023 – SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

11-05-203

CONSIDÉRANT QU'à l'adoption du budget pour l'année 2023, il a été prévu des sommes pour les services d'aqueduc et d'égout;
CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont les suivantes :

02-412-00-521 02-412-00-522 02-413-00-521 02-415-00-521	Entretien réseaux Aqueduc et Égout	9 500,00 $
02-412-00-635	Produits chimiques	3 000,00 $
02-413-00-640 02-412-00-640 02-415-00-640	Pièces et Accessoires	4 000,00 $
	Total	16 500,00 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc

APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'autoriser les dépenses citées ci-haut pour les services d'aqueduc et d'égout.

PROJET – CONSTRUCTION DE LOGEMENT – DEMANDE DE LOTISSEMENT POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOT

N° de résolution ou annotation

12-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements se fait ressentir dans notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE Le lot original 6 166 614 appartient à la Municipalité et projeté d'acheter une partie du lot 6 166 661;
CONSIDÉRANT QUE ses deux lots seront remplacés par les lots projetés 6 576 182 du cadastre;
CONSIDÉRANT QUE l'article 3.9.1 du règlement de lotissement stipule que si une opération cadastrale a pour but de créer un terrain ou plus, cette demande de permis doit être présentée au Comité d'urbanisme et en dernière instance au Conseil municipal pour approbation en fonction des règlements et plans d'urbanisme de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande telle que présentée;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin

APPUYÉ PAR : Max-Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise, Monsieur Donald Gilbert, Maire à faire toutes les démarches afin que le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 soit arpenté pour la réalisation du projet de construction de logements.

PROJET – CONSTRUCTION DE LOGEMENT – VENTE DU TERRAIN À 1$

13-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements se fait ressentir dans notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat du terrain portant le numéro de lot #6 166 661 d'une dimension de 18.28 mètres X 41.90 mètres;
CONSIDÉRANT QUE ce dit terrain est dans le but de l'offrir à un promoteur conditionnellement à ce qu'il réalise le projet de construction de logements;
CONSIDÉRANT QUE AAI CANADA promet de débuter la construction de 24 logements dans notre Municipalité en juin 2023;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va procéder à la vente du terrain portant le numéro de lot 6 576 182 à AAI Canada pour une somme de 1$;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat

APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise Monsieur Donald Gilbert à signer tous les documents nécessaires relativement au projet de construction de logements.

PROJET - CONSTRUCTION DE LOGEMENT – MANDATER UN NOTAIRE

14-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements se fait ressentir dans notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage de vendre le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 à AAI Canada pour la construction de 24 logements;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières devra passer chez un notaire pour effectuer cette transaction;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie

APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise Monsieur Donald Gilbert, Maire à faire toutes les démarches et à signer tout document afin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

15-05-2023

N° de résolution ou annotation

que le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 soit vendu pour la réalisation du projet de construction de logements.

PROJET - CONSTRUCTION DE LOGEMENT – MANDATER UN ARPENTEUR

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements se fait ressentir dans notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage de vendre le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 à AAI Canada pour la construction de 24 logements;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières devra procéder à l'arpentage de ce dit terrain;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Max-Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise, Monsieur Donald Gilbert, Maire à faire toutes les démarches afin que le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 soit arpenté pour la réalisation du projet de construction de logements.

PROJET - CONSTRUCTION DE LOGEMENT – CADASTRER LE TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 6 576 182

16-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements se fait ressentir dans notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage de vendre le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 à AAI Canada pour la construction de 24 logements;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières devra faire cadastrer ce dit terrain;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max-Laurent vidal
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise, Monsieur Donald Gilbert, Maire à faire toutes les démarches afin que le terrain portant le numéro de lot 6 576 182 soit cadastré pour la réalisation du projet de construction de logements.

PROJET - CONSTRUCTION DE LOGEMENT – MANDATER DONALD GILBERT COMME SIGNATAIRE

17-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements se fait ressentir dans notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat au coût de 10 000$ pour acquérir le terrain portant le numéro de lot #6 166 661 d'une dimension de 18.28 mètres X 41.90 mètres conditionnellement à ce qu'un promoteur réalise le projet de construction de logements;
CONSIDÉRANT QUE AAI CANADA promet de débuter la construction de 24 logements dans notre Municipalité au mois de juin 2023;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité autorise Monsieur Donald Gilbert, Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ce terrain portant le numéro de lot 6 166 661 relativement au projet de construction de logements.
ÉGALEMENT résolu d'émettre un chèque au montant de 10 000$ en fiducie à l'ordre de Boulanger Dolan Denault Notaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
18-05-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

RENOUVELLEMENT DU PRÊT AU MONTANT DE 648 500$

Soumissions pour l'émission de billets
Date d'ouverture : 1er mai 2023

Nombre de soumissions: 3
Heure d'ouverture : 10 h
Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Date d'émission : 8 mai 2023
Montant : 648 500 $

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mai 2023, au montant de 648 500 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

29 900 $	4,49000 %	2024
31 300 $	4,49000 %	2025
33 000 $	4,49000 %	2026
34 500 $	4,49000 %	2027
519 800 $	4,49000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,49000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

29 900 $	4,55000 %	2024
31 300 $	4,55000 %	2025
33 000 $	4,55000 %	2026
34 500 $	4,55000 %	2027
519 800 $	4,55000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,55000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 900 $	5,00000 %	2024
31 300 $	4,65000 %	2025
33 000 $	4,40000 %	2026
34 500 $	4,40000 %	2027
519 800 $	4,30000 %	2028

Prix : 98,30400 Coût réel : 4,74823 %

N/Réf. : 18005 - 11
Date d'émission : 8 mai 2023

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR :Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Max-Laurent Vidal et résolu unanimement :
QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 mai 2023 au montant de 648 500 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 124-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RENOUVELLEMENT DU PRÊT AU MONTANT DE 648 500$ - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 648 500$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 MAI 2023

No de résolution ou annotation
19-05-2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières souhaite emprunter par billets pour un montant total de 648 500 $ qui sera réalisé le 8 mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
124-2017	418 600 $
124-2017	229 900 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 124-2017, la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Max-Laurent Vidal et résolu unanimement :
QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 mai 2023;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	**29 900 $**	
2025.	**31 300 $**	
2026.	**33 000 $**	
2027.	**34 500 $**	
2028.	**36 400 $**	**(à payer en 2028)**
2028.	**483 400 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 124-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

PROJET PATINOIRE – COÛT DE RÉAMÉNAGEMENT

20-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de dek hockey qui prendra place sur le terrain de balle actuel, nécessite de réaménager les lieux;
CONSIDÉRANT QU'on présente aux Élus deux options possibles, la première au coût de 35800$ avant taxes et l'autre au coût avant taxes de 22984$;
CONSIDÉRANT QUE dans la deuxième option, les travaux de remplissage nécessiteront moins de voyages de gravier et le déplacement de la clôture sera effectué en régie;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max-Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Municipalité réalise son projet de dek hochey

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
NB
INITIALES DU DIR. GÉN./GREFF. TRÉS.
21-05-2023

N° de résolution ou annotation

en aménageant les lieux à moindre coût et en régie, tel que présenté à l'option 2.

PROJET PATINOIRE – DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la patinoire et du terrain de balle se situent sur le terrain de l'école primaire;
CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Municipalité doit au préalable obtenir une autorisation du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire leur présentera les plans qui ont été préparés en vue de visualiser les travaux projetés;
CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est profitable pour les jeunes qui fréquentent l'école et la garderie;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'adresser une demande d'autorisation au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en vue de réaliser le projet de dek hockey de la Municipalité.

PROJET AGRIESPRIT

22-05-2023

ATTENDU QUE nos jeunes désirent un lieu pour contrer le désert alimentaire ;
ATTENDU QUE nos citoyens demandent à s'entraider et à partager leurs connaissances;
ATTENDU QU'il est prouvé que la cuisine collective permet des économies pour tous les participants ;
ATTENDU QUE nous avons un local disponible pour créer ce lieu ;
ATTENDU QUE ce local n'est pas adapté ;
ATTENDU QUE ce local ne possède pas de cuisine et pas d'eau chaud ;
ATTENDU QUE ce local doit être aménagé afin de créer un lieu collectif de partage, de savoirs et de connaissances agroalimentaires intergénérationnels ;
ATTENDU QU'une des petites salles de bain devra être détruite afin d'agrandir l'espace cuisine ;
ATTENDU QUE le recouvrement de plancher devra être changé car il n'est pas hygiénique ;
ATTENDU QUE tous les citoyens pourront bénéficier de ce lieu : enfants des terrains de jeux, aînés, familles démunies, nouveaux arrivants, personnes vivant seules, écoles primaires et secondaires ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max-Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents, à l'effet qu'une demande au fond AgriEsprit soit produite pour un montant de 25 000$. Auquel montant s'ajoute une somme de 12 800$ apportée par la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières ainsi qu'un montant de 10 000$ obtenu d'un fond privé.

MISE EN COMMUN DES SERVICES

23-05-2023

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
ATTENDU QUE les municipalités de St-Just-De-Bretenières, St-Fabien-De-Panet, Ste-Apolline-De-Patton, Ste-Euphémie-Sur-Rivière-Du-Sud, Cap-Saint-Ignace, St-Pierre-De-La-Rivière-Du-Sud, Berthier-Sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-De-Beauregard, St-Paul-De-Montminy, Notre-Dame-Du-Rosaire, St-François-De-La-Rivière-Du-Sud, St-Antoine-De-L'Isle-Aux-Grues désirent présenter un projet de MISE EN COMMUN DES SERVICES dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie-Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des Conseillers présents, de s'engager à participer au projet de MISE EN COMMUN DES SERVICES et à assumer une partie des coûts. Le conseil accepte que la MRC de Montmagny agisse à titre d'organisme responsable du projet. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN./GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ruralité. Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

RANG SAINT-ISIDORE – TRAITEMENT DE SURFACE

24-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit poursuivre son projet de réfection de la chaussée par traitement de surface et ce, sur une portion de 2,7 km du rang St-Isidore;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres et qu'à ce titre, il doit être affiché sur le site de SEAO;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'effectuer l'affichage du projet sur le site SEAO afin de recevoir des soumissions.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Rien de spécial à diffuser dans nos journaux local et régionaux.

VARIA – DRAG DE RUE

25-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Drag de rue de St-Just tiendra sa quatrième édition le 8 juillet prochain;
CONSIDÉRANT QUE les Élus ont pu prendre connaissance des demandes adressées à la Municipalité, notamment d'être un partenaire financier de la tenue de l'évènement;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Simon Pelchat et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité verse une somme de 1500$ à titre de commanditaire.
ÉGALEMENT RÉSOLU de fermer la rue du couvent une journée avant la tenue de l'évènement, conditionnellement à ce que le Comité organisateur permette la circulation des véhicules d'urgence si nécessaire.

VARIA – ENSEIGNES FABLAB ET GOLFZONE

26-05-2023

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'identifier les locaux du Fablab et du Golfzone pour diriger les personnes qui désirent bénéficier de ces services et qui ne connaissent pas les lieux;
CONSIDÉRANT QU'effectivement il faut avoir fréquenté les lieux pour savoir que le FabLab est au sous-sol de l'édifice municipal et que le GolfZone est situé dans la salle l'Amicale;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'identifier par des pancartes installées à l'extérieur de l'édifice municipal ces locaux, de façon bien visible pour les visiteurs.

On suggère que ces enseignes soient confectionnées au FabLab, on verra à adresser une demande à Grégoire Boki, chargé de projet.

Il est question de conserver nos acquis en bonne condition, savoir garder la nouvelle surface du rang St-Isidore en bon état. L'Officier municipal regardera ce qui peut être fait comme affichage auprès des usagers, en période de dégel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

27-05-2023

N° de résolution ou annotation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 20 :05 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 07IÈME JOUR D'AOÛT 2023.

Donald Gilbert, Maire

Nancy Bertrand Sec.-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103